

DECISION N° 6060-EE /D/MINSANTE du 13 JUN 2022

portant désignation d'un responsable à titre intérimaire dans les services déconcentrés du Ministère de la Santé Publique.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret N°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le décret N°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le Décret N°2001/145 du 03 juillet 2001 portant Statut Particulier des fonctionnaires des Corps de la Santé Publique ;
- Vu le Décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2012/079 du 09 mars 2012 portant régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la Solde;
- Vu le Décret N° 2013/093 du 03 Avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- le Décret N° 2019/002 du 04 janvier portant réaménagement du Gouvernement.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur **MEYEBE Roland**, Médecin Généraliste, Matricule D-134806, est, pour compter de la date de signature de la présente décision, désigné pour assurer l'intérim du Chef de Centre Médicale d'Arrondissement de Nkolpoblo dans le District de Sante d'Okola en remplacement de Monsieur NLOM Thomas Narcisse, Décédé.

Article 2.- : La présente décision sera régularisée par un arrêté du .

Article 3.- La présente Décision sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera. *ls*



LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

DR. HANAOUDA MALACHIE